

Ici nous rencontrons un préjugé et une erreur de tactique qui entravent le zèle de plusieurs. " Avant de parler de communion quotidienne, disent-ils, travaillons à obtenir la communion pascale, l'assistance obligatoire à la messe du dimanche." Comme si l'un travail empêchait l'autre ou lui faisait tort ! Manifestement ils s'adressent à des éléments différents !

Mais il y a des réponses plus radicales à opposer à cette conception timide.

1. Une consigne ne se discute pas : le Pape nous demande de promouvoir la communion *quotidienne*.

2. Ayons confiance dans notre mission et dans la grâce donnée aux fidèles !

3. La réforme des idées doit précéder celle de la conduite : *qui parce seminat, parce et metet*.

Tous les fidèles doivent connaître la vraie doctrine de l'Eglise ; tant qu'elle ne leur est pas exposée clairement et profondément inculquée, ils demeureront hésitants.

4. Enfin l'expérience prouve, à quiconque veut la tenter, que cette prédication nette et franche, chaleureuse et faisant appel à la générosité, donne, dans tous les milieux, des résultats assurément supérieurs à ce qu'on obtiendrait autrement.

Aussi un zèle éclairé se ralliera à cette formule d'un prêtre, l'abbé de Ville de Quincy, vicaire général d'Anancy : Pour que dans une paroisse, *tous* fassent leurs Pâques, il est nécessaire que *beaucoup* reçoivent les sacrements à toutes les grandes fêtes. Et pour qu'il y en ait beaucoup aux grandes fêtes, il faut qu'un groupe les reçoivent tous les mois ; et ainsi de suite.

(à suivre)

MESSE ANNUELLE Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription à partir de **600** à **900** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).